

# RELEVE SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2009

**Présents:** M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, M. FABRIANO,

Mme CHAFFARD, M. RICHARD, Mlle COLOMBET, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, Mme BELLILI, M. BALLUET, Mme LAMRI, Mme CHADRON, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORÉ, Mme LEJUEZ, Mlle BOURHIM, M

OUÉDRAOGO.

**Pouvoirs:** Mme AUDRAIN, pouvoir à M GAYAUDON

M. BRULFERT, pouvoir à M BALLUET Mme SERVIERES, pouvoir à Mme OFFROY M. CHENON, pouvoir à M CHEVALIER

**Administration :** M. VAUBAILLON, Directeur Général des Services

Mlle SAMUELIAN, Directrice de Cabinet

M LEGASA, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : M. LANÉRY Xavier assistée de Mlle GAVARD Angeline

La séance est ouverte à 20H45 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

Après avoir effectué l'appel, M. GAYAUDON note que le quorum est atteint.

# I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2008

Des remarques ont été formulées. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre est approuvé.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

**VOTE:** 

- 23 POUR
- 06 ABSTENTIONS

### II – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget 2009, le premier de ce nouveau mandat, a pour objectif de concilier un ambitieux projet de développement durable validé dans son principe par l'ensemble des élus, et une gestion prudentielle de nos finances (équilibre entre l'utilisation de l'épargne antérieure et l'emprunt). En revanche, au-delà des opérations livrées en 2008 (extension Centre Commercial, Forum du Parc dans la Zone d'Activité du Prieuré...) et programmées en 2009 (Castorama), nous renforcerons sur ce mandat notre taux d'emplois et nos recettes fiscales futures par le développement économique, en particulier dans le cadre du lancement de la ZAC du Couternois.

Cette épargne et ces ressources nous permettront de pouvoir maintenir la qualité de nos services aux habitants tout en ayant une fiscalité mesurée. C'est l'ambition de ce budget.

Le rythme du développement résidentiel sera conditionné au développement économique.

La participation financière aux services municipaux sera réévaluée pour tenir compte de l'inflation (2%).

Néanmoins, pour soutenir les familles et les habitants dans une période qui s'annonce comme difficile, ce budget est proposé sans augmentation des taux de fiscalité communale.

En revanche, il continue à intégrer des opérations d'aménagement pour améliorer notre environnement et nos équipements. Cela participe aussi d'une politique de soutien à l'emploi et à l'économie locale.

Notre volonté politique est de poursuivre le développement de Serris au service de ses habitants par une politique humaniste mais non utopique conjuguant à la fois sérieux et dynamisme. C'est une démarche responsable et volontariste qui préserve le présent tout en préparant l'avenir.

# III – VERSEMENTS D'ACOMPTES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET ANIMATION

Conformément à la délibération du 15 décembre 2005 adoptant les principes de versement des subventions aux associations sportives et culturelles, il est proposé l'attribution des acomptes 2009.

Il est rappelé les principes de versement des dits acomptes :

- Pour les Associations de de 6.500 € : 1er acompte en janvier = 60 % de la subvention annuelle de l'année n-1
- Pour les Associations de + de 6.500 € : 1er acompte en janvier = 30 % de la subvention annuelle de l'année n-1

En conséquence il est proposé le versement des acomptes suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention année 2008	1er acompte année 2009
--------------	---	---------------------------

#### **ASSOCIATIONS CULTURELLES**

SOUS TOTAL	18 650.00 €	11 190.00 €
Les Chênes Vitrail	500.00€	300.00 €
Musique Passion	950.00 €	570.00 €
Serris Danse Val d'Europe	2 700.00 €	1 620.00 €
Ecole de Musique Serrissienne : Musique d'Ensemble	3 000.00 €	1 800.00 €
Ecole de Musique Serrissienne : cours	6 000.00 €	3 600.00 €
L'Atelier	2 000.00 €	1 200.00 €
ACT Théâtre Val d'Europe	4 000.00 €	2 400.00 €

### ASSOCIATIONS SERVICE ANIMATION

Le Club de la Bonne Humeur des Aînés de Serris	4 000.00 € 350.00 €	
Serris pétanque  SOUS TOTAL		

### **ASSOCIATIONS SPORTIVES**

A.T.T.S. (Tennis de Table)	9 500.00 €	2 850.00 €
H.B.C.S.V.E. (Handball)	16 600.00 €	4 980.00 €
R.C.S. (Football)	22 000.00 €	6 600.00 €
Les Randonnées Serrissiennes	2 000.00 €	1 200.00 €
R.C.V.M. (Rugby)	4 000.00 €	2 400.00 €
A.S.R.V.E. (Raquettes)	4 900.00 €	2 940.00 €
Budokaï Serris Judo	4 600.00 €	2 760.00 €
R.E.V.E. (Rocher d'escalade)	1 500.00 €	900.00 €
SOUS TOTAL	65 100.00 €	24 630.00 €
TOTAL GENERAL	88 100.00 €	38 430.00 €

### Adopté association par association :

ASSOCIATIONS	VOTE
ACT Théâtre Val d'Europe	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
L'Atelier	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
Ecole de Musique Serrissienne : cours	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
Ecole de Musique Serrissienne : Musique d'Ensemble	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
Serris Danse Val d'Europe	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
Musique Passion	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
Les Chênes Vitrail	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
Le Club de la Bonne Humeur des Aînés de Serris	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
Serris pétanque	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
A.T.T.S. (Tennis de Table)	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

H.B.C.S.V.E. (Handball)	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
R.C.S. (Football)	Adopté à la majorité des membres présents et représentés : 28 POUR 01 ABSTENTION
Les Randonnées Serrissiennes	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
R.C.V.M. (Rugby)	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
A.S.R.V.E. (Raquettes)	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
Budokaï Serris Judo	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
R.E.V.E. (Rocher d'escalade)	Adopté à la majorité des membres présents et représentés : 28 POUR 01 ABSTENTION

## IV – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE MADELEINE RENAUD POUR LE SOUTIEN DU PROJET OLYMPIO

Le collège Madeleine Renaud organise à nouveau pour les élèves de quatrième et de troisième un projet avec Olympio.

C'est une éducation à la sexualité qui s'articule autour d'interventions sur la sexualité mais dans ses dimensions affectives, psychologiques et socioculturelles.

L'animation s'appuie sur des œuvres d'art et permet de confronter les réactions des garçons et des filles, et d'apprendre le respect de soi et de l'autre.

Le coût s'élève à 1.400 euros environ.

Le collège sollicite la commune de Serris pour une aide à hauteur de 400 euros.

En outre, la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2007 attribuait une subvention d'un montant de 400 Euros pour le projet mené en 2007. Cette subvention n'ayant pas été versée pour des raisons techniques, elle est à nouveau proposée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 800 euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### V – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CLASSE D'U.P.I AU COLLEGE LEONARD DE VINCI POUR L'ORGANISATION DE LEUR SEJOUR DANS LE JURA

Le collège Léonard de Vinci de la commune de St Thibault des Vignes a organisé pour sa classe d'UPI (Unité Pédagogique d'Intégration pour enfants déficients) et deux classes de 6<sup>ème</sup> un voyage scolaire dans le Jura du 4 au 9 janvier 2009.

Ce séjour a été l'occasion, pour la majorité d'entre eux, de partir pour la première fois à la montagne. Un enfant serrissien est scolarisé dans cette classe.

Le coût s'élève à 430 euros environ par élève.

Afin de diminuer le surcoût lié à l'encadrement, la commune de St Thibault des Vignes sollicite la commune de Serris pour une aide.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 270 euros (la famille participe à hauteur de 160 €).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### VI – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE A LA COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU

L'école souhaite faire partir la classe de CP soit 23 élèves du 9 au 13 mars 2009 pour un séjour aux Contamines Montjoie dans le massif des Alpes.

Les activités pédagogiques seront :

- Randonnées de découverte,
- Observation et étude ciblée de la faune et de la flore,
- Observation de la météo avec le matériel approprié,
- Observation quotidienne et réfléchie du paysage.
- Pratique du ski alpin.

Le budget prévisionnel du projet comprend la totalité des déplacements, l'hébergement, les frais de visite, les cours de ski et l'encadrement par 2 animateurs soit un total de 10 304 euros.

La participation des familles est évaluée à 238 euros et la participation de la coopérative à 10 Euros.

L'aide de la Municipalité s'élève à 4 880 euros.

Il est proposé de voter une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 4 880 euros.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

#### **VOTE:**

- **28 POUR**
- 01 ABSTENTION

# VII – AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT 3 AU MARCHE N° 2005-20, RELATIF AU NETTOIEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX

Par le marché n° 2005-20, la Commune a confié à la Société GOM PROPRETE le nettoiement des bâtiments communaux.

La procédure pour le renouvellement de ce marché est en cours et lors de l'analyse des dossiers remis par les candidats, sont apparus des erreurs et des manquements dans les pièces fournies.

Le marché actuel prenant fin au 21 février 2009, il est proposé d'allonger sa durée jusqu'au 15 avril 2009 pour nous permettre de terminer la procédure en cours.

Cet allongement de la durée du marché implique une augmentation du montant du marché.

Il s'élève actuellement à 269.592,97 € HT. Il est proposé de le porter à 304 784.22 HT, soit 364 521.93 € TTC.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

#### **VOTE:**

- 22 **POUR**
- 07 ABSTENTIONS

#### VIII - CREATION DE POSTE – PROJET AGENDA 21

Dans le cadre du développement durable, le Conseil Municipal s'est prononcé lors du Conseil Municipal du 18 Décembre dernier sur le lancement de l'Agenda 21 local de SERRIS. Ce projet nécessite de s'adjoindre des compétences techniques pour la durée du montage du projet et ne prédispose pas des moyens qui seront éventuellement dégagés pour le plan d'action.

Afin de continuer dans l'avancée de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création d'un poste de rédacteur.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

#### **VOTE:**

- 23 POUR
- 06 ABSTENTIONS

## IX - CESSION DE LA COMMUNE A EPAFRANCE DE LA DEMI-EMPRISE DU CHEMIN RURAL DIT DE « VILLENEUVE ST DENIS A CHESSY »

Une Enquête publique conjointe avec la commune de Jossigny s'est déroulée du 08 octobre 2007 au 25 octobre 2007 inclus.

Cette enquête portait sur le déclassement et l'aliénation d'une partie d'un chemin rural reliant Villeneuve Saint Denis à Chessy, dont une partie se situe sur la commune de Jossigny et l'autre sur la commune de Serris.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des acquisitions nécessaires à la réalisation de 2 zones d'aménagement concerté (ZAC) respectivement sur chaque commune.

Il s'agit de la ZAC des Gassets pour SERRIS.

Après analyse du dossier d'enquête le commissaire émet un avis favorable à la désaffectation et l'aliénation de l'emprise au profit de l'établissement public, aménageur des 2 futures ZAC.

Le conseil municipal a validé l'avis du commissaire enquêteur lors du conseil de mai 2008.

Néanmoins, il n'a pas été délibéré par le conseil municipal sur la cession de cette demi-emprise à l'EPAFRANCE, par conséquent il est demandé au conseil d'autoriser la commune à céder cette demi-emprise à l'établissement public.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

XI – DIVERSES 1<sup>ERES</sup> DEMANDES OU RENOUVELLEMENT DE DEMANDES DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL, POUR UNE ANNEE, FORMULEES PAR PLUSIEURS SOCIETES, POUR LEURS MAGASINS, SITUES A LA VALLEE<sup>®</sup> SHOPPING VILLAGE

Aucune dérogation dominicale n'a été demandée.

#### XII – DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ET LISTE DES DIVERS MARCHES PUBLICS

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit informer le Conseil Municipal des décisions prises pour des contrats ou des conventions.

Il est donc présenté les décisions du 30 décembre 2008 au 14 janvier 2009.

### Questions orales de l'opposition :

- Réponses aux courriers de l'opposition
- Vitesse excessive cours de la Garonne

La séance est levée à 23h38 par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.